



EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 31 Mars 2022

Nombre de Conseillers :

En exercice : 77

Présents : 59

Votants : 75 (dont 16 procurations)

N° 1

OBJET :

ELECTION DU  
TRENTIEME  
MEMBRE DU  
BUREAU  
COMMUNAUTAIRE

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture  
le : 05 AVRIL 2022

Publiée ou notifiée  
le : 05 AVRIL 2022

Le Conseil Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. Elisabeth CUISSET, Jean-Sébastien LALOY, Caroline BARDOT, Joseph KUCHNA, Michèle CHARASSE, Nicole COULANGE, Michel MARIEN, Jean-Marc GERMANANGUE, Marilynne MORGAND, Bernard AGUIAR, Charlotte BENOIT, Jean-Claude BRAT, Vice-Présidents.

Mmes et MM. Romain LOPEZ, Monique GIRAUD, Jacques TERRACOL, François SZYPULA, Françoise DUBESSAY, Michel LAURENT, Elisabeth BARGE, Ariane MILET, Patrick SEROR, Sébastien BAUD, Olivier ROYER, Christine MAGNAUD, Philippe COLAS, Thierry WIRTH, Thierry LAPLACE, Hadrien FAYET, Annie CORNE, Annie DAUPHIN, François HUGUET, Jean-Louis LONG, Marie-José MORIER, Pascal DEVOS, Jean-François CHAUFFRIAS, Séverine THOMAS-MOLLON, Jean-Dominique BARRAUD (de la délibération n° 1 à la délibération n°17 et à partir de la délibération n° 31), Jean-Pierre RAYMOND, Véronique TRIBOULET, Romain DEJEAN (de la délibération n° 1 à la délibération n° 44 et à partir de la délibération n° 46), Christophe DUMONT, Sandrine MORIER-MIZOULE, Jean-Michel MEUNIER, Alexis MAYET (jusqu'à la délibération n° 39), Sylvain BRUNO, Christine BOUARD, Pierre BONNET, Yves-Jean BIGNON, Jean ALMAZAN, Valérie LASSALLE, Pauline TIROT, Henri SARRE, Corinne IBARRA, Claude MALHURET, Christiane LEPRAT, Bernard KAJDAN, Sylvie DUBREUIL, Jean-Pierre SIGAUD, Conseillers Communautaires.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration :

Mmes et MM. François SENNEPIN à Elisabeth BARGE – Alain VENUAT à Michel LAURENT - Nathalie CHAMOIX-BOUILLON à Hadrien FAYET – Franck GONZALES à Pierre BONNET – Bertrand BAYLAUCQ à Annie DAUPHIN - Benjamin BAFOIL à Jean-Sébastien LALOY – Marie CHATELAIS à Annie CORNE – Alexandre GIRAUD à Jean-Dominique BARRAUD – Jean-Marc BOUREL à Sandrine MIZOULE-MORIER – Jacques BLETTYERY à Nicole COULANGE – Anne-Sophie RAVACHE à Jean ALMAZAN - Jean-Philippe SALAT à Charlotte BENOIT - Alexis BOUTRY à Sylvie DUBREUIL - Linda PELISSIER à Yves-Jean BIGNON - Isabelle RECHARD à Alexis MAYET – Evelyne VOITELLIER à Henri SARRE.

Absents excusés :

Mme et M. Laure GUERRY - Patrick BLETHON

Secrétaire : M. Jean-Sébastien LALOY.

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 5211-2, L.5211-6 et L.5211-10,

**Vu** l'Arrêté Préfectoral n°3188/2016, en date du 5 décembre 2016, portant fusion de la Communauté d'Agglomération Vichy Val d'Allier et de la Communauté de Communes de la Montagne Bourbonnaise et création de la Communauté d'Agglomération Vichy Communauté,

:

**Vu** l'Arrêté Préfectoral n° 3349/2016, en date du 20 décembre 2016, fixant la composition du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Vichy Communauté ainsi que la représentation en son sein de chacune des communes membres,

**Vu** l'Arrêté Préfectoral n° 2669/2019, en date du 30 octobre 2019, fixant à l'issue du renouvellement général des conseils municipaux de 2020, la composition du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Vichy Communauté ainsi que la représentation en son sein de chacune des communes membres,

**Vu** le Règlement Intérieur de Vichy Communauté,

**Vu** la Délibération du conseil communautaire n° 5 du 16 juillet 2020 relative à la détermination de la composition du bureau communautaire et de la conférence des maires,

**Vu** le procès-verbal de l'élection du président, des vice-présidents et des membres du bureau de la communauté d'agglomération, en date du 16 juillet 2020,

**Vu** la démission de Madame Ludivine DUFRAISE, de son mandat de maire de BOST et de membre du bureau communautaire, en date du 14 octobre 2021,

**Considérant** la nécessité de procéder à son remplacement au sein du bureau communautaire,

**Considérant** la candidature de Monsieur Sébastien BAUD,

**Considérant** les résultats du premier tour de scrutin :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :...0
- Nombre de votants :.....75
- Nombre de suffrages déclarés nuls :.....0
- Nombre de suffrages blancs :.....1
- Nombre de suffrages exprimés :.....74
- Majorité absolue :.....38
- Nombre de suffrages obtenus par le candidat :.....74

Monsieur Sébastien BAUD est proclamé trentième membre du bureau et immédiatement installé.

.....  
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, le 31 mars 2022.

Les Conseillers Communautaires présents ont signé au registre.

Le Président,

 Signé numériquement par  
**FREDERIC AGUILERA**  
DN : C=FR, O=Certinomis,  
OU=0002 433998903,  
CN=Certinomis - Easy CA  
Raison : J'ai approuvé ce document.  
Emplacement : A vichy  
Date : mardi 5 avril 2022 13:02:22

DÉPARTEMENT  
03

ARRONDISSEMENT  
VICHY

Effectif légal  
du conseil communautaire  
77

Nombre de membres en exercice  
77

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

VICHY COMMUNAUTE

Élection du 30<sup>ème</sup> membre du  
Bureau

# PROCÈS-VERBAL

## DE L'ÉLECTION DU 30<sup>ème</sup> MEMBRE DU BUREAU

L'an deux mille vingt-deux, le trente et un du mois de mars,

à dix-huit heures, en application des articles L.2122-1 et suivants (par renvoi de l'article L.5211-2), L5211-6 et L5211-10 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil communautaire de Vichy Communauté.

Étaient présents les conseillers communautaires titulaires suivants (indiquer les nom et prénom d'un conseiller par case) :

Commune	Prénom et NOM	Présent	Absent	Le cas échéant, pouvoir donné à (en vertu de l'article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 ou de l'article L.5211-6 du CGCT) :
ABREST	Romain LOPEZ	x		
	Monique GIRAUD	x		
ARFEUILLES	Jacques TERRACOL	x		
ARRONNES	François SZYPULA	x		
BELLERIVE-sur-ALLIER	François SENNEPIN		x	Elisabeth BARGE
	Françoise DUBESSAY	x		
	Michel LAURENT	x		
	Elisabeth BARGE	x		
	Alain VENUAT		x	Michel LAURENT
	Ariane MILET	x		
BILLY	Patrick SEROR	x		
BOST	Ludivine DUFRAISE	x		
BRUGHEAS	Olivier ROYER	x		
BUSSET	Christine MAGNAUD	x		
CHARMEIL	Franck GONZALES		x	Pierre BONNET
CHATEL-MONTAGNE	Jean-Claude BRAT	x		
CHATELUS	Philippe COLAS	x		
COGNAT-LYONNE	Thierry WIRTH	x		
CREUZIER-le-NEUF	Thierry LAPLACE	x		
CREUZIER-le-VIEUX	Hadrien FAYET	x		
	Nathalie CHAMOIX BOUILLON		x	Hadrien FAYET
CUSSET	Jean-Sébastien LALOY	x		
	Annie CORNE	x		
	Bertrand BAYLAUCQ		x	Annie DAUPHIN
	Annie DAUPHIN	x		
	Jean-Louis LONG	x		
	Marie CHATELAIS		x	Annie CORNE
	Benjamin BAFOIL		x	Jean-Sébastien LALOY
	Marie-José MORIER	x		
	François HUGUET	x		
	Pascal DEVOS	x		
ESPINASSE-VOZELLE	Michel MARIEN	x		
FERRIERES SUR SICHON	Jean-François CHAUFFRIAS	x		
HAUTERIVE	Maryline MORGAND	x		
LA CHABANNE	Jean-Marc BOUREL		x	Sandrine MIZOULE-MORIER
LA CHAPELLE	Nicole COULANGE	x		
LA GUILLERMIE	Alexandre GIRAUD		x	Jean-Dominique BARRAUD
LAPRUGNE	Séverine THOMAS-MOLLON	x		

LAVOINE	Jean-Dominique BARRAUD	x		
LE MAYET DE MONTAGNE	Jean-Pierre RAYMOND	x		
LE VERNET	Bernard AGUIAR	x		
MAGNET	Véronique TRIBOULET	x		
MARIOL	Romain DEJEAN	x		
MOLLES	Christophe DUMONT	x		
NIZEROLLES	Michèle CHARASSE	x		
SAINT-CLEMENT	Sandrine MORIER-MIZOULE	x		
St GERMAIN-des-FOSSES	Elisabeth CUISSET	x		
	Jean-Michel MEUNIER	x		
	Alexis MAYET	x		
SAINT-PONT	Caroline BARDOT	x		
St-NICOLAS-des-BIEFS	Jacques BLETTERY		x	Nicole COULANGE
St REMY-en-ROLLAT	Sylvain BRUNO	x		
SAINT-YORRE	Joseph KUCHNA	x		
	Laure GUERRY		x	
SERBANNES	Christine BOUARD	x		
SEUILLET	Pierre BONNET	x		
VENDAT	Jean-Marc GERMANANGUE	x		
VICHY	Frédéric AGUILERA	x		
	Charlotte BENOIT	x		
	Yves-Jean BIGNON	x		
	Evelyne VOITELLIER		x	Henri SARRE
	Jean ALMAZAN	x		
	Anne-Sophie RAVACHE		x	Jean ALMAZAN
	Jean-Philippe SALAT		x	Charlotte BENOIT
	Valérie LASSALLE	x		
	Patrick BLETHON		x	
	Pauline TIROT	x		
	Henri SARRE	x		
	Corinne IBARRA	x		
	Alexis BOUTRY		x	Sylvie DUBREUIL
	Linda PELISSIER		x	Yves-Jean BIGNON
	Claude MALHURET	x		
	Christiane LEPRAT	x		
	Bernard KAJDAN	x		
	Sylvie DUBREUIL	x		
	Isabelle RECHARD		x	Alexis MAYET
	Jean-Pierre SIGAUD	x		

MM. Jean-Sébastien LALOY a été désigné en qualité de secrétaire de séance (art. L. 2121-15 du CGCT) et MM. Jean-Claude BRAT et Hadrien FAYET en qualité d'assesseurs par le conseil communautaire.

**2. Élection d'un membre supplémentaire du Bureau**

Sous la présidence de M. Frédéric AGUILERA, le conseil communautaire a été invité à procéder à l'élection d'un membre pour remplacer un membre démissionnaire du Bureau. Il a été rappelé que les membres du bureau sont élus selon les mêmes modalités que le président et les vice-présidents (art. L. 2122-4, L.2122-5 et L. 2122-7 du CGCT).

Le Président a indiqué qu'en vertu de l'article L.5211-10 du CGCT, le bureau de l'établissement public de coopération intercommunale est composé du Président, d'un ou plusieurs vice-présidents et éventuellement d'un ou plusieurs autres membres sans que ce nombre ne soit limité.

Au vu de ces éléments, le conseil communautaire a fixé la composition du bureau comme suit :

- \*Le Président
- \* les 15 Vice-Présidents
- \*29 autres membres

1 candidat a fait acte de candidature : M. Sébastien BAUD

**2.2. Déroulement du scrutin**

Chaque membre du conseil communautaire, a lui-même déposé son bulletin dans l'urne qui lui était présentée. Le nombre des membres qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier membre, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L.66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et leur enveloppe correspondante (et réciproquement) ont été placés dans une enveloppe fermée jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

Les bulletins ont été annexés au procès-verbal avec la feuille de dépouillement.

**2.3. Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....0
- b. Nombre de votants : ..... 35
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls : ..... 0
- d. Nombre de suffrages blancs : ..... 1
- e. Nombre de suffrages exprimés : ..... 74
- f. Majorité absolue <sup>1</sup> ..... 38

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Sébastien BAUD	74	soixante-quatorze
.....	.....	.....
.....	.....	.....

**2.4. Proclamation de l'élection du 30<sup>ème</sup> membre du Bureau**

M. Sébastien BAUD a été proclamé 30<sup>ème</sup> membre du Bureau et a été immédiatement installé.

**4. Observations et réclamations <sup>2</sup>**

.....

.....

.....

**5. Clôture du procès-verbal**

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le trente et un mars deux mille vingt-deux, à dix-neuf heures, en double exemplaire a été, après lecture, signé par le président, le secrétaire de séance et les assesseurs.

Le président,

Le secrétaire de séance,

Les assesseurs,

Frédéric AGUIERA

Jean-Sébastien LALOY

Jean-Claude BRAT    Hadrien FAYET

<sup>1</sup> La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

<sup>2</sup> Si les observations et réclamations sont trop longues pour être consignées dans cet espace, elles sont rédigées sur une feuille annexe, signée et paraphée par les membres du bureau, qui est jointe au procès-verbal. Mention de cette annexion est faite au bas du paragraphe « Observations et réclamations ».

# Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : DELIBERATION N° 1 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 31 MARS 2022  
- ELECTION DU TRENTIEME MEMBRE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

.....  
Date de décision: 31/03/2022

Date de réception de l'accusé 05/04/2022

de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 31mars2022\_1

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20220331-31mars2022\_1-DE

.....  
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 5 .1

Institutions et vie politique

Election executif

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....  
Nom du fichier : 1- Délib ELECTION membre BC vu CP\_signé.pdf ( 99\_DE-003-200071363-20220331-31MARS2022\_1-DE-1-1\_1.pdf )

Annexe : 1 - annexe PV.pdf ( 99\_DE-003-200071363-20220331-31MARS2022\_1-DE-1-1\_2.pdf )

1- annexe PV ELECTION